

**Le commerçant s'engage
à offrir au public
qui fréquente son établissement,
les services suivants :**

- ✓ Un personnel sensibilisé au concept de bien-être en milieu festif, aux lois relatives à la délivrance d'alcool aux moins de 16 ans et à la consommation de substances illicites ;
- ✓ Un accès à l'information en lien avec la consommation ;
- ✓ Des services complémentaires au choix selon les besoins et réalités de terrain ;
- ✓ L'attractivité et la visibilité de cette offre de services.

Contacts

Ce projet vous est proposé par la Teignouse asbl.

Siège social:
Rue Lelièvre, 79
4171 Poulseur
Tel.: 04/380.08.64



Commerce futé fait partie du projet global «Espace Futé».
Retrouvez toutes informations concernant les projets futés sur www.lateignouse.be ou contactez: espacefute@lateignouse.be

Espace Futé

Editeur responsable :
Virginie Pincemail - Tel.: 0473/50.10.46



Label de qualité

au sein des commerces

Un projet de la Teignouse

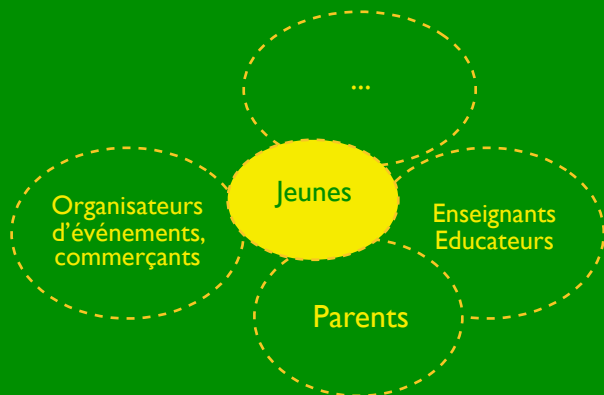
«Les jeunes, un public particulièrement à risque face à l'alcool»

Divers constats sur les modes de consommations d'alcool chez les jeunes :

- ✓ Le jeune âge des consommateurs ;
- ✓ Le « binge drinking » ou le fait de boire pour boire ;
- ✓ La before ou la fête avant la fête ;
- ✓ La consommation d'alcopops (limonades très sucrées mélangées à des alcools forts).

« La prévention ; l'affaire de tous »

Chaque personne en contact avec le jeune va pouvoir développer des attitudes préventives, quelle que soit sa situation par rapport au jeune :



Parallèlement, développer une stratégie multiple d'intervention permet de répondre à la multiplicité des motifs de consommation.

Origines du projet

Respectivement en 2004 et 2007, les labels « Café Futé » et « Commerce Futé » invitaient les cafetiers et commerçants d'Aywaille à être attentifs à la consommation et à l'achat par les plus jeunes de boissons alcoolisées.

Après évaluation en 2010, la Teignouse revient avec un nouveau souffle pour ces projets.

Objectif du projet

La finalité du projet «commerce futé» est de favoriser le bien-être des personnes dans les espaces festifs par la promotion de consomm'actions responsables.

Communes concernées

Ce projet couvre les communes de : Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Nandrin, Ouffet, Sprimont, Tinlot et Trooz.

Procédure

- ✓ Le commerçant désireux de labelliser son établissement contacte la Teignouse ;
- ✓ Le gérant du commerce et son personnel participent à une séance de sensibilisation ;
- ✓ Le commerçant et l'équipe commerce Futé signent une convention de partenariat. Par cette convention, le commerçant s'engage à proposer une offre de services favorisant le bien-être de son public. Un soutien dans la mise en place de la convention est proposé par le service ;
- ✓ Le commerçant appose un autocollant « Commerce Futé » sur son établissement afin de marquer son engagement dans le projet ;
- ✓ L'ensemble des commerçants ayant adhéré au projet participent 1x/an à un groupe de travail permettant de garantir la cohérence et le développement du projet.